

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
DE SAINTE-ROSE**

Présenté par Tourisme Laval

RAPPORT FINAL

Fanny Pasteur

Agent de développement touristique

Avril 2004

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION	5
Plan de développement touristique de Sainte-Rose :	5
un objectif atteint de la planification stratégique 2002-2007 de Tourisme Laval	5
Le développement touristique de Sainte-Rose répond aux orientations de développement des différents partenaires	6
Le milieu largement concerté	7
UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉGI PAR DES PRINCIPES TOURISTIQUES ET DIRECTEURS	9
Principes touristiques	9
Principes directeurs	10
DU CONTEXTE AUX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	13
Contexte	13
Orientations stratégiques → 7 objectifs pour faire de Sainte-Rose une destination touristique d'excellence	16
Comment traduire ces objectifs ?	16
Comment mener à bien les orientations stratégiques : les conditions sine qua non au succès de la démarche	17
CINQ AXES D'INTERVENTION, LEURS MESURES ET LEURS ACTIONS POUR ATTEINDRE LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	20
Premier axe : « Consolider les produits et services touristiques existants et augmenter la masse critique »	20
Deuxième axe : « Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti, assises de la mise en valeur du pôle touristique »	25
Troisième axe : « Embellir et améliorer le cadre urbain pour faire de Sainte-Rose une destination touristique invitante et accueillante »	28
Quatrième axe : « Consolider le pôle touristique en développant les produits de support »	33
Cinquième axe « Promouvoir le pôle touristique »	36
LES PRIORITÉS D'ACTION : QUE DOIT-ON PRIVILÉGIER ?	38

AVANT-PROPOS

Une destination à bâtir

Tourisme Laval, avec la collaboration des partenaires de l'industrie touristique lavalloise, met le cap sur le développement touristique. Dans cette vision : une île à mettre en valeur et une industrie touristique à propulser dans le cercle des destinations québécoises pour la famille.

Dans ce contexte, la rivière, le Vieux-Sainte-Rose ainsi que tous les équipements et attraits récréotouristiques avec le tourisme s'inscrivent comme les priorités d'action d'un plan de développement qui solidifiera notre trame touristique et participera à la création d'une identité touristique crédible et distinctive dans notre ville.

Le potentiel est là, les atouts sont nombreux et le produit touristique prend forme année après année. Cependant, tout n'est pas accompli, loin de là. Sainte-Rose n'est pas encore une destination touristique selon les critères reconnus qui régissent cette appellation. Mais il peut le devenir pour peu que nous nous donnions les moyens de nos ambitions et que nous nous inscrivions dans une démarche à la fois cohérente et cohésive. Les atouts sont présents, la dynamique locale est solide, les partenaires locaux sont motivés. Toutefois, une étape importante reste à être réalisée : la consultation publique. Ce n'est qu'une fois ce plan de développement adopté que nous pourrons prendre action et mettre en œuvre ces orientations à la fois réalistes et stimulantes pour construire une destination touristique unique dans la région métropolitaine de recensement (RMR), combinant un accès à l'archipel des Mille-Îles, réserve faunique du Grand Montréal Bleu, et un noyau villageois bicentenaire chargé d'histoire. En somme, les visiteurs pourront vivre une expérience écotouristique de grande qualité.

Ce document présente non seulement une vision cohérente et une planification intégrée à la vision d'ensemble, mais aussi une manière de franchir les étapes qui nous mèneront à la réalisation d'un produit touristique hors du commun. Sainte-Rose peut et doit réaliser son plein potentiel touristique, en allant plus loin que les initiatives ponctuelles, en se dotant d'un plan d'action qui

suppose la participation de toutes les instances qui s'intéressent autant à la croissance économique qu'au développement d'une industrie touristique solide, différente et rentable à Laval.

Plus de 450 000 personnes visitent Laval chaque année, attirées par l'une ou l'autre de nos attractions. Nous avons la capacité d'augmenter ce nombre si nous construisons une infrastructure touristique attirante et de qualité.

Il ne fait aucun doute que Sainte-Rose figure en tête de liste de nos principales priorités, et nous invitons nos partenaires, comme les leaders de Sainte-Rose, à mettre l'épaule à la roue pour bâtir une destination dont nous serons fiers. Cette destination sera un rendez-vous pour ceux qui aiment la nature, la culture, l'histoire, la gastronomie, le plein air et deviendra un rendez-vous pour de plus en plus de familles qui découvrent que Laval, c'est amusant et différent.

INTRODUCTION

Plan de développement touristique de Sainte-Rose :
un objectif atteint de la planification stratégique 2002-2007 de Tourisme
Laval

À titre d'interlocuteur privilégié en matière de tourisme auprès du gouvernement du Québec, Tourisme Laval a comme mandat la promotion, l'accueil et le développement du produit touristique lavallois.

En 2002, conformément à sa mission, le conseil d'administration de Tourisme Laval a confié à sa direction générale la réalisation d'une planification stratégique quinquennale, qui a été produite en collaboration avec le milieu, adoptée par l'ensemble des partenaires de Laval et dont l'administration municipale y a souscrit d'emblée.

Les enjeux définissent le développement et la mise en valeur du caractère insulaire et naturel de Laval comme une priorité. La mise en valeur du Vieux-Sainte-Rose est alors inscrite comme l'un des moyens pour y parvenir. Tourisme Laval s'est ainsi engagé à réaliser une étude durant l'année 2003-2004 afin d'évaluer le potentiel de développement touristique du territoire et de fixer les paramètres de développement récréotouristique du vieux quartier.

L'étude achevée, c'est un produit de destination touristique **attirant et rentable qui verra le jour, un quartier touristique majeur de la RMR**. Il est important de rappeler que ce présent plan de développement tient compte de certains axes énoncés dans la planification stratégique 2002-2007 de Tourisme Laval, et qui sont :

- Développer des produits structurants en tourisme familial.
- Développer et mettre en valeur le caractère insulaire et naturel de Laval en :
 - o développant le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles (PRMI);
 - o réalisant l'axe est-ouest de la Route verte;

- soutenant les événements mettant en valeur le caractère insulaire de Laval.
- Mettre en valeur le caractère agricole et horticole de la région, notamment en :
 - protégeant la trame agricole;
 - aménageant des jardins sur l'île Jésus.
- Définir des nouveaux standards d'aménagement en :
 - favorisant la réalisation d'aménagements avec une vision tourisme;
 - réalisant des aménagements paysagers et floraux des espaces publics;
 - soumettant des exigences architecturales dans certains secteurs à visibilité touristique;
 - intégrant la trame urbaine au produit touristique.
- Atteindre des nouveaux standards d'accueil et de services, et notamment assurer une bonne signalisation touristique dans le réseau routier et cyclable.

Le développement touristique de Sainte-Rose répond aux orientations de développement des différents partenaires

Tourisme Laval est soucieux d'intégrer sa démarche aux orientations de développement de ses partenaires, et que l'on peut résumer comme suit :

- Le tourisme est une orientation de développement économique de la **MRC** devant contribuer « à créer une image distinctive de Laval dans la grande région métropolitaine de Montréal ». À cet effet, Sainte-Rose est identifié comme un « territoire d'intérêt particulier, dont la conservation de l'intégrité du noyau villageois permet d'enrichir la trame de l'offre des activités permettant la découverte de la région, puisqu'il concentre de nombreux bâtiments patrimoniaux et une morphologie d'origine ».
- Le CRÉ-Laval, quant à lui, fait du tourisme un axe stratégique de développement économique dans sa planification stratégique 2000-2005, où il présente l'aménagement de la rivière des Mille-Îles comme une « initiative majeure », opération associée à la promotion de l'histoire et du patrimoine bâti. Par ailleurs, le CRÉ souhaite que la région

de Laval relève le défi d'améliorer la quantité et la qualité des prestations répondant au nouveau concept « d'expérience touristique » défini par Tourisme Québec, à savoir notamment : « Recherche d'authenticité, participation, expérience mémorable, etc. ».

- Tourisme Laval est soucieux d'inscrire la bonification de l'offre touristique lavalloise dans le cadre de la politique québécoise du développement touristique. Ainsi, les orientations de développement touristique de Sainte-Rose s'insèrent en parfaite synergie dans les axes d'intervention de Tourisme Québec (2000-2005) : mise en marché du cyclotourisme, développement de l'écotourisme, consolidation du tourisme culturel, mise en valeur du tourisme nautique et développement d'une économie touristique locale.

Le milieu largement concerté

Le plan de développement résulte de deux questions :

- Sainte-Rose est-il une destination touristique; si non, peut-il le devenir ?
- Quelles interventions permettront d'insuffler à ce quartier le souffle nécessaire dont il a besoin pour se positionner comme un pôle touristique majeur de la RMR ?

Le diagnostic récréotouristique qui a été réalisé avec la participation du milieu (plus d'une centaine de personnes rencontrées) a permis de définir un potentiel de développement certain pour un territoire dont la majorité des visiteurs représente un achalandage local. À cet effet, une analyse* détaillée de chacun des secteurs concernés (mix commercial, produits d'écotourisme, circuit patrimonial et historique, produits événementiels, aménagement du territoire, étude de la demande) a permis de fixer des objectifs et de proposer des pistes de solution, qui ont été entérinées par le milieu, en assemblée le 24 novembre 2003.

Le présent plan de développement, associé au diagnostic, établit les principes touristiques et directeurs à considérer dans la démarche, détermine les orientations stratégiques et les axes d'intervention, puis énonce les mesures et leurs actions à mettre en œuvre pour *permettre à Sainte-*

* Réf. : Diagnostic récréotouristique de Sainte-Rose – Tourisme Laval 2003

Rose de se positionner sur l'échiquier des destinations touristiques les plus fréquentées de la RMR d'ici dix ans.

UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉGI PAR DES PRINCIPES TOURISTIQUES ET DIRECTEURS

Principes touristiques

L'approche privilégiée pour toute opération de développement d'une destination touristique doit être encadrée par des principes garants d'une démarche qualité et de retombées pour le milieu.

- Un développement quatre saisons

Le développement touristique doit être planifié selon une approche quatre saisons, c'est-à-dire permettant d'engendrer des retombées économiques à longueur d'année, et non durant la seule saison estivale. Sainte-Rose, avec le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles, offrant des activités hivernales (ski, patin, pièce de théâtre), ainsi que ses fines tables, peut développer un produit hivernal. Toutefois, la stratégie consiste à privilégier la consolidation de la destination été/automne, puis dans un second temps, d'allonger la période touristique en hiver. Le Forum de l'industrie touristique du Québec énonçait, en janvier 2004 : « *L'étalement des saisons... contribue à rentabiliser les équipements, prolonger les emplois et diminuer la pression sur les ressources et le milieu d'accueil.* »

- Un développement axé sur la qualité des produits et services et en adéquation avec les besoins du client

C'est en avril 1995, dans les îles Canaris, que les participants de la Conférence mondiale du tourisme durable ont défini la Charte mondiale du tourisme durable dans laquelle des principes ont été mis en avant, dont celui-ci : « *La stratégie de développement ainsi que les projets qui y sont liés doivent répondre à des critères de qualité visant à assurer la préservation de la destination touristique et le degré de satisfaction des touristes* ». Tourisme Québec reprend ces objectifs dans sa politique touristique et dans sa stratégie touristique 2000-2005, où la personnalisation de l'offre et l'élaboration de thèmes y sont les leitmotifs afin « *d'être plus près des attentes des clientèles* ». Par ailleurs, la qualité est au cœur des préoccupations dans la mesure où « *Le Québec offre déjà un accueil chaleureux, mais il ne suffit pas à assurer la*

réussite de la destination québécoise. »; par conséquent, Tourisme Québec fait de la qualité un axe d'intervention prioritaire de sa politique de développement touristique. « *Il faut mobiliser vers la qualité tous les secteurs de l'industrie qui entrent en contact avec les touristes.* »

- **Un positionnement distinctif, concurrentiel sur le marché touristique québécois et complémentaire aux produits de la région touristique de la RMR**

Sans une thématique porteuse caractéristique du lieu, sans la présence de produits d'appel touristique attractifs et sans une image vendeuse, un pôle en développement ne peut s'élever au rang de destination touristique. Pour ce faire, il est important que Sainte-Rose arbore un positionnement distinctif des autres pôles touristiques de la RMR, mais qui soit à la fois complémentaire de l'offre environnante afin d'enrichir celle de la destination touristique lavalloise et de la couronne nord, mais également concurrentielle sur le marché touristique québécois.

- **Un développement créateur d'emplois**

La Charte du tourisme durable ainsi que le code du tourisme reconnaissent le développement de l'économie locale comme un principe de développement touristique majeur : « *Les activités touristiques doivent pleinement s'intégrer dans l'économie locale et contribuer de manière positive au développement économique local.* »

Principes directeurs

Les principes directeurs guidant le développement récréotouristique de Sainte-Rose s'inspirent très largement du discours de Madame Normandeau, ministre déléguée au Tourisme. « *Le développement durable sera la voie à suivre* »¹.

¹ Madame la Ministre du Tourisme - La Presse. le 7 juin 2003 - Entrevue avec la Ministre déléguée au Tourisme

- **Un développement durable, c'est-à-dire :**

o **Intégré au milieu naturel, culturel et humain : respect des équilibres fragiles**

« *Le tourisme doit contribuer au développement durable, en s'intégrant dans le milieu naturel, culturel et humain; il doit respecter les équilibres fragiles qui caractérisent de nombreuses destinations touristiques* »², en particulier Sainte-Rose et sa réserve faunique.

o **Équitable sur le plan social pour les populations locales (qualité de vie)**

« *Toute opération de développement touristique doit avoir une incidence effective sur l'amélioration de la qualité de vie de la population et contribuer à l'enrichissement socioculturel de chaque destination* »³. Le développement durable doit ainsi servir à la cohésion sociale. Le plan de développement touristique de Sainte-Rose, tel que défini, ne vise pas un accroissement spectaculaire de l'achalandage touristique sur une courte durée, tout au contraire. Il s'agit avant tout d'une stratégie d'allongement de la saison touristique à longueur d'année et œuvrant pour un accroissement régulier de la fréquentation, planifié à plus de 10-15 ans. Ainsi, tous les paramètres qui concourront à maintenir le seuil de tolérance des résidents seront mis à profit (définition de moyens et d'outils dans le plan d'action). Par ailleurs, ce plan ne pourra voir le jour sans la participation et l'appui des résidents.

- **Un développement requérant la participation de tous les acteurs au processus : secteurs public et privé**

Le Forum de l'industrie touristique définit des facteurs distinctifs de la nouvelle approche par rapport aux politiques précédentes, dont celui de la gouvernance, c'est-à-dire impliquant des rôles et responsabilités partagés de l'État, du privé ainsi que des paliers de gouvernement mais également le partenariat privé-public dans la mise en place de projets. La Charte mondiale du tourisme durable souscrit également à ce principe : « *La contribution active du tourisme au développement durable présuppose nécessairement la solidarité, le respect mutuel et la participation de tous les acteurs, des secteurs public et privé, impliqués dans le processus. Cette concertation doit se baser sur des mécanismes efficaces de coopération à tous les*

² Charte du tourisme durable - Conférence mondiale du tourisme durable, Espagne, avril 1995

³ Charte du tourisme durable - Conférence mondiale du tourisme durable, Espagne, avril 1995

*niveaux : local, national, régional et international*⁴. » Il est entendu que le développement récréotouristique ne verra le jour sans l'implication, la volonté et l'appui de la Ville de Laval ainsi que des principaux acteurs locaux et régionaux en matière de développement.

⁴ Charte du tourisme durable - Conférence mondiale du tourisme durable, Espagne, avril 1995

DU CONTEXTE AUX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Contexte

Il apparaît essentiel de contribuer à asseoir le positionnement touristique de Sainte-Rose et lui permettre de dépasser son niveau local d'attraction en :

- Définissant la personnalité du lieu, c'est-à-dire la thématique de développement et de mise en valeur qui lui permettront de renforcer son attractivité : quartier pittoresque de culture et patrimoine (environnemental, architectural, arts, gastronomie) où la présence de la rivière des Mille-Îles a été la pierre d'assise du développement passé de ce quartier et représente l'ancrage du développement futur. Il est important de faire ressortir cette thématique de l'eau, pour faire de Sainte-Rose une destination nautique familiale privilégiée pour le canot et le kayak, et celle d'un quartier pittoresque et animé. L'idée prend tout son sens dans le contexte de la planification stratégique 2002-2007 de Tourisme Laval, dont la vision est, notamment, de développer le caractère insulaire et naturel de Laval : « *Nous avons une île en vue* ». Ainsi, la mise en valeur de la thématique de Sainte-Rose, l'eau, doit concourir à asseoir cet objectif régional tout en rejoignant les priorités du Grand Montréal Bleu.
- Structurant le développement récréotouristique grâce à une planification des interventions selon un échéancier raisonnable, c'est-à-dire selon un horizon de dix ans. En effet, la démarche requiert d'établir des priorités d'action qui serviront, à court terme, d'assises au développement et auront un effet de levier accélérateur, favorisant ainsi les investissements privés.
- Maillant les pôles et les acteurs touristiques pour favoriser l'interrelation des intervenants et créer une continuité physique entre les trois pôles caractérisant le territoire. Il s'agit en fait d'une problématique majeure sur le territoire qui doit être corrigée dans la mesure où le développement touristique doit servir l'ensemble des acteurs sur le territoire, et non une minorité.
-

- Consolidant les forces : offre touristique à renforcer et clientèles touristiques à développer :
 - o Un achalandage récréotouristique comptant 200 000 visiteurs (fine restauration exclue) dont 20 % proviennent de régions extérieures à la RMR, ce qui représente un grand potentiel de développement de clientèles propres au site, telles que les amateurs d'écotourisme, de tourisme culturel et patrimonial, les adeptes de plein air pratiquant la randonnée cycliste, le canot et le kayak, qui permettront de contribuer à l'augmentation de l'achalandage touristique lavallois global (455 863 touristes en 2002 → objectif de 500 000 touristes en 2007). Il s'agit également d'offrir un produit à la journée pour répondre aux besoins de la clientèle excursionniste située à deux heures et moins de Sainte-Rose (plus de quatre millions de personnes). Enfin, la structuration de l'offre récréotouristique de Sainte-Rose et sa mise en marché devront être en lien avec les attentes de la clientèle touristique familiale en provenance des régions cibles de Tourisme Laval (plus de 200 000 familles).
 - o Bassins touristiques à proximité comptabilisant plus de 5,6 millions de touristes d'où l'objectif de retenir plus longtemps la clientèle lavalloise sur les lieux (rétention) afin d'allonger la durée moyenne de séjour (1,9 nuitée actuellement → objectif de 2,1 pour 2007) et de capter celle en partance pour le nord ou celle séjournant à Montréal.
 - o Un accès privilégié, avec notamment une sortie directe sur l'autoroute touristique des Laurentides et le passage de l'axe est-ouest de la Route verte. À ce titre, il faut renforcer la signalétique touristique et offrir des services répondant aux besoins de la clientèle cyclotouristique. Par ailleurs, le viaduc permettant de faire du boulevard de la Renaissance un axe de transit permettra de préserver la qualité du milieu et la sécurité des promeneurs.
 - o Des produits récréotouristiques diversifiés au potentiel à développer :
 - Un village bicentenaire qui porte toujours les traces de son passé : présence d'arbres centenaires caractéristiques du lieu, patrimoine bâti riche recensant plus de neuf styles architecturaux et 200 maisons d'intérêt patrimonial, trame agricole très ancrée, église classée bien patrimonial, etc.
 - Un refuge faunique unique dans le Grand Montréal Bleu et la présence du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles, comprenant un projet de relocalisation de l'accès principal soutenu par tous les partenaires régionaux.
 - Une masse critique de fines tables et d'artisans du meuble qui font la réputation de Sainte-Rose à Laval.

-
- Une effervescence artistique et une dynamique événementielle présentes sur le territoire.
 - Des produits récréatifs dont *Les Aventures du Capitaine Dubord*, concept inusité et précurseur : pièce de théâtre jouée sur l'eau, ainsi que de l'initiation au kayak de mer à la découverte du PRMI.
 - o Une volonté politique affirmée, un milieu dynamique et mobilisé, et une concertation des partenaires économiques de Laval.
- Relevant les défis et contraintes relatifs aux faiblesses :
- o L'image touristique et le positionnement ne sont pas clairs.
 - o La définition de la zone touristique est actuellement floue (absence de portes d'entrée bien définies).
 - o Le territoire ne s'est pas bâti une vraie vision touristique.
 - o Le cadre réglementaire n'est pas suffisamment intégré à la protection et à la mise en valeur du cachet particulier du territoire : zone PIIA, constructions nouvelles intégrées au cadre patrimonial et environnemental, etc.
 - o La majorité des services et produits n'a pas atteint les standards de qualité permettant de répondre aux attentes de la clientèle touristique.
 - o L'aménagement et le nombre d'attraits, d'équipements récréotouristiques ainsi que de produits de support (hébergement marchand, signalétique, accès, domaine public comme les berges, les rives, les parcs et jardins, etc.) sont déficients ou peu développés.
 - o Le cadre urbain et les infrastructures urbaines ne sont pas suffisamment accueillants et facilitants pour les intervenants ainsi que pour les visiteurs (mobilier, stationnement, chaussée, trottoirs, circulation, etc.).
 - o La richesse artistique, historique et patrimoniale du territoire est sous-exploitée dans le cadre du développement touristique.
 - o Le patrimoine bâti a subi des pertes importantes et requiert une mise en valeur, puisqu'il définit en partie la personnalité de Sainte-Rose.
 - o La densité commerciale n'est pas suffisamment importante. Le pouvoir d'attraction des commerces dépasse très peu la dimension locale et le mix commercial reste peu intégré au récréotourisme.

- o Les événements ont un caractère touristique local, survivent avec des moyens très limités et manquent d'expertise pour se développer.

Orientations stratégiques → 7 objectifs pour faire de Sainte-Rose une destination touristique d'excellence

- Faire de Sainte-Rose la plaque tournante du développement touristique de la rivière des Mille-Îles... d'est en ouest.
- Positionner Sainte-Rose comme le plus important relais d'écotourisme du Grand Montréal. Le refuge faunique prenant son essence dans le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles associé au noyau villageois bicentenaire offre une expérience unique d'écotourisme dans la région.
- Faire de Sainte-Rose une étape majeure du récréotourisme familial à Laval.
- Afficher Sainte-Rose comme le pôle de la gastronomie à Laval.
- Faire de Sainte-Rose un pôle majeur des arts et de la vie culturelle.
- Faire de Sainte-Rose un exemple de préservation et de valorisation du patrimoine architectural et naturel à Laval, formant la personnalité du site touristique, dans le cadre du développement durable.
- Permettre à Sainte-Rose de devenir le rendez-vous événementiel familial de la RMR.

Comment traduire ces objectifs ?

- On dénombre approximativement 400 000 visiteurs annuellement dans Sainte-Rose, la presque totalité sont des visiteurs locaux. Le plan de développement réalisé dans son intégralité, l'achalandage touristique devrait atteindre environ 680 000 visiteurs d'ici dix

ans. Quant à la part de touristes lavallois fréquentant un hébergement commercial et visitant Sainte-Rose, il devrait passer de 2,5 % à 7 %. La fréquentation s'étalant à longueur d'année et le plan de développement prenant en compte cette variable, l'accroissement attendu ne devrait pas avoir d'effets néfastes sur la population résidente dans la mesure où un plan de gestion des flux sera mis en place (circulation et stationnement) et que la voie de contournement aura été réalisée. Par ailleurs, parmi les quelque 680 000 visiteurs, environ un tiers devrait fréquenter le Parc, dont l'entrée principale devrait être localisée à l'ouest de l'autoroute 15.

- La revitalisation économique, l'embellissement du cadre urbain et la mise en place de programme de rénovation permettront aux propriétés et commerces de prendre de la valeur marchande et attireront de nouveaux investisseurs.
- Une des finalités prioritaires du plan de développement est de changer le comportement de consommation en offrant un produit touristique intégré. La stratégie marketing consiste à décloisonner l'acte d'achat. L'offre touristique redéfinie et enrichie, l'effet induit recherché se traduira par la prolongation de la durée de visite sur le territoire touristique et, par-là même, l'accroissement des dépenses. Ainsi, alors que 80 % des visiteurs passent moins de cinq heures à Sainte-Rose actuellement, l'objectif visé est de les amener à rester une journée sur les lieux. Toutefois, à long terme, c'est la clientèle touristique qui doit être ciblée dans la mesure où l'offre d'hébergement marchand aura été développée dans le quartier. Ainsi, considérant la dépense moyenne⁵ actuelle par visiteur dans Sainte-Rose, soit 22 \$, on estime à 1,5 million de dollars les recettes touristiques pour le quartier.

***Comment mener à bien les orientations stratégiques :
les conditions sine qua non au succès de la démarche***

- **Création d'un levier financier**

⁵ Cette donnée provient du sondage réalisé à l'été 2003 auprès des visiteurs de Sainte-Rose. Donnée non exhaustive servant de référence.

Il faut réussir à mettre en place des programmes d'aide financière à la réalisation des projets, qui devraient avoir un effet d'accélération du développement. Cela implique la participation de tous les paliers de gouvernement aux projets définis dans le présent plan. Par ailleurs, l'entente spécifique demandée par Tourisme Laval au CRÉ pourrait permettre la réalisation de projets à court et moyen terme.

- **Adhésion du milieu politique, socio-économique et privé**

La prise en main par le milieu de l'animation et du développement est déterminante. Les représentants ont fait part de l'importance de leur implication dans le cadre du présent projet, ce qui devrait permettre de contribuer au succès de la démarche et se traduire par des actions soutenues de communication et par la prise en charge ou l'intervention de projets spécifiques et identifiés.

Par ailleurs, rien ne peut être rendu possible sans la volonté des paliers de gouvernement (ville, région, provincial et fédéral) de contribuer à la présente démarche.

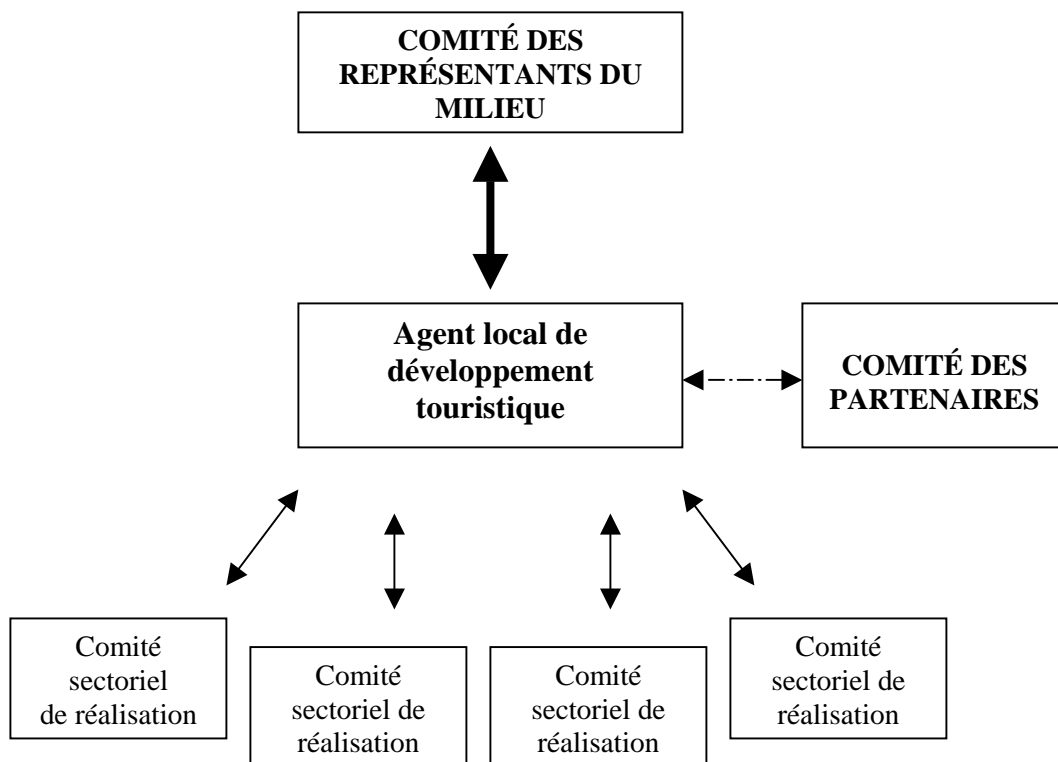
- **Mise sur pied d'un groupe de porteurs de ballon**

La présence de porteurs de ballon sera l'élément clé du succès de l'opération. Les membres du milieu qui souhaiteront s'engager sur une base volontaire formeront un comité de représentants dont le mandat sera de porter le plan d'action. Se réunissant une ou deux fois par année, leur rôle sera d'entériner le plan d'action et de veiller à sa bonne mise en œuvre. Ils auront ainsi une obligation de résultats. Ils devront traiter prioritairement d'un préalable à la mise en place du plan d'action : la consultation auprès du milieu pour validation de l'appui et de l'intérêt d'un tel plan. Ceci pourra être réalisé en partenariat avec la Ville de Laval.

Par ailleurs, la création d'un comité des partenaires, composé des différents intervenants locaux, régionaux et nationaux en matière de développement, permettra d'aider l'agent local de développement touristique dans ses tâches en étant un organisme « facilitateur ». Des comités sectoriels de réalisation prendront en charge le suivi du plan d'action en appuyant l'agent local de développement touristique dans les différents projets déterminés. Celui-ci, relevant du comité des représentants du milieu, pourra être délégué par la Ville de Laval ou embauché par

Laval Technopole dans le cadre d'une entente spécifique ou tripartite (Ville, Tourisme Laval, CRÉ). Son rôle principal consistera à animer le milieu et les comités sectoriels de réalisation; il devra rassembler les différents intervenants afin d'orchestrer le développement et veillera à trouver des sources de financement pour la mise en œuvre du plan d'action.

Schéma organisationnel :



- Réalisation de projets déclencheurs à court terme

La réalisation à très court terme de certains projets, comme la finalisation de l'axe est-ouest de la Route verte, le rapprochement du ponton du PRMI au niveau de la Berge des baigneurs dans le cadre de certains événements, la mise en place du schéma d'organisation (comité des représentants du milieu, comité des partenaires, comités sectoriels de réalisation) et ainsi que l'embauche de l'agent local de développement touristique devraient créer un effet d'entraînement encourageant l'émergence de nouveaux projets.

**CINQ AXES D'INTERVENTION, LEURS MESURES ET LEURS ACTIONS POUR
ATTEINDRE LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

***Premier axe : « Consolider les produits et services touristiques existants et
augmenter la masse critique »***

Les mesures présentées ci-dessous permettront de renforcer les produits et services touristiques déjà présents sur le territoire afin qu'ils atteignent de nouveaux standards de qualité et puissent se développer. Elles contribueront également à renforcer la destination touristique que sera Sainte-Rose en créant de nouveaux attraits pour en faire une destination de premier choix.

- **Première mesure : Mise en valeur de l'eau, la thématique identitaire de Sainte-Rose**
 - o Relocaliser l'accès principal du PRMI au niveau du pôle ouest, ce qui lui permettra d'accroître sa capacité d'accueil et d'améliorer la qualité de ses services, puis consolidera le produit écotouristique déjà ancré sur le territoire. Ce projet, présenté par Éco-Nature, favorisera le développement du Parc, puisqu'il doublera ainsi sa capacité d'accueil et contribuera à augmenter sa visibilité (depuis l'autoroute) et sa notoriété. Il s'agit d'une initiative majeure pour en faire une attraction de tourisme et de loisirs de plein air unique dans la RMR. Il représente également un projet moteur dans le développement touristique du Vieux-Sainte-Rose, puisqu'il permettra d'allonger le territoire, de renforcer l'identité du pôle ouest, défini dans le diagnostic comme pôle vert, et cela augmentera ainsi l'achalandage touristique global du quartier. Dans cette mesure, il est important qu'Éco-Nature assure une présence au centre du vieux village, comme le départ de ses promenades en ponton par exemple ou la possibilité de louer une embarcation au pôle ouest (dans le futur) pour se rendre jusqu'au centre et revenir en patins, en vélo ou bien encore à pied, toujours dans un souci constant de créer une interface entre la rive et le boulevard. Par ailleurs, à court terme, il faut veiller à étudier la possibilité de ramener les départs de la croisière offerte par l'organisme au centre du village, soit au niveau de la Berge des baigneurs.
 - o Développer un aménagement ludique et artistique sur l'eau, impliquant la mise en valeur de l'espace central (Berge des baigneurs, église, usine de filtration), du carrefour Curé-Labelle/Sainte-Rose et faisant corps avec la rivière des Mille-Îles. Il s'agit de

faire de Sainte-Rose une destination recherchée, par la qualité de ses réalisations en relation avec la thématique identitaire, et de doter le cœur d'infrastructures récréotouristiques d'importance, inusitées et porteuses afin d'attirer les visiteurs.

Pour ce faire, un « *chemin de l'eau* » pourra voir le jour. S'inscrivant en complémentarité du projet du Centre d'interprétation de l'eau défini dans l'usine de filtration de Sainte-Rose ainsi que de la présence d'Éco-Nature et de la rivière, ce parcours « récréo-muséal » doit consolider la mise en valeur de la thématique identitaire représentée par l'eau à deux endroits bien définis : la Berge des baigneurs et le carrefour Curé Labelle/Sainte-Rose. Il est important de faire valoir qu'une des priorités d'action (2004) est l'initiation de la réflexion autour de l'aménagement de la Berge des baigneurs. Le concept développé ci-dessus pourra servir de référence à ce projet. Il ne s'agit en aucun cas d'une obligation de réalisation. Toutefois, il est essentiel que le comité sectoriel qui se penchera sur l'élaboration d'un concept adopte une vision porteuse permettant d'attirer les visiteurs extérieurs.

Grâce à un aménagement paysager et artistique, l'eau pourrait être ramenée au centre du village (Berge des baigneurs) sous différentes formes, pour répondre aux différentes clientèles : enfants, familles, retraités, promeneurs, cyclistes, etc. On peut ainsi imaginer des ruisseaux, petites chutes d'eau, jets synchronisés, oasis de repos, bruit de l'eau qui s'écoule, plans et jardins d'eau, etc. Cet aménagement paysager permettrait d'intégrer les façades extérieures de l'usine de filtration pour ainsi tirer profit de sa présence. La personnalité horticole de Sainte-Rose devrait être mise grandement en évidence ici même. Ce bâtiment pourrait être transformé en un « landmark » unique et révélateur. Ainsi, le contenant devient en soi un objet d'interprétation de l'eau, grâce à un mur d'eau limpide permettant de voir sa transformation depuis son arrivée... jusqu'à sa sortie, comme c'est le cas par exemple à l'usine de filtration de Saint-Hubert. Des gradins servant pour les événements, et en tout temps, pour l'observation, pourraient être apposés le long de la façade de l'usine, offrant ainsi des points de vue sur la rivière. Le toit de cette dernière pourrait également faire l'objet d'un traitement paysager particulier. La reconstitution de « bains » démontrant ce qu'a été Sainte-Rose et la mise en place d'une scène flottante sur l'eau apporteraient un plus à l'interprétation historique et à l'animation.

Le carrefour Curé Labelle/Sainte-Rose devra être aménagé en continuité de ce qui sera entrepris à la Berge des baigneurs. Les problématiques étant tout autre (bruit, vitesse, intégration du cadre bâti), le chemin de l'eau servira notamment à atténuer les effets néfastes.

- o Appuyer le projet du Centre d'interprétation de l'eau mis en place par un comité de réflexion et devant être localisé dans l'usine de filtration, dans la mesure où il s'adresse, entre autres, à la clientèle touristique et qu'il offre une qualité de prestations répondant à ses attentes.

Moyens et outils :

- o Les aménagements relatifs à la thématique de l'eau pourront être planifiés à long terme (dix ans) de manière progressive. Toutefois, il importe de réaliser un plan d'investissements et de réalisation des opérations. Le comité sectoriel concerné, en relation avec la Ville de Laval, le CRÉ et Tourisme Laval, devra entreprendre ce processus.
- o Le CRÉ, en collaboration avec Éco-Nature, poursuit les démarches entreprises auprès des bailleurs de fonds déjà sollicités, afin de permettre la relocalisation du PRMI. Tourisme Laval les appuie dans ce sens, puisqu'il s'agit du projet le plus important dans le cadre du développement récréotouristique de Sainte-Rose.
- o Quant au CIEAU, Tourisme Laval entend soutenir le dossier dans la mesure où il est arrimé avec le présent plan de développement et qu'il répond aux attentes de la clientèle touristique.

- **Deuxième mesure : Développement de produits complémentaires à l'offre récréotouristique : histoire, art et patrimoine bâti**

- o Réaliser un parcours d'interprétation mettant en lumière l'histoire de Sainte-Rose et présentant la richesse de son patrimoine architectural. Le diagnostic récréotouristique a permis de retenir une trentaine d'étapes illustrant des faits, personnages ou lieux historiques d'importance. Le parcours présentera à la fois le rôle que Sainte-Rose a joué au sein de l'île Jésus ainsi que les faits qui ont marqué l'histoire du quartier durant les deux siècles passés. Par ailleurs, il pourra servir de référence à tous les amateurs de patrimoine bâti, puisqu'il présentera les styles architecturaux et les bâtisses d'intérêt recensés dans le vieux village. Ce circuit, animé par des comédiens ou monté à partir

d'une carte autonome, permettra également de créer des interfaces entre la promenade sur l'eau et celle sur le boulevard, en réalisant une boucle et en utilisant les rues perpendiculaires au boulevard Sainte-Rose se jetant toutes dans la rivière, dont les visiteurs se plaignent de ne pas suffisamment voir. L'art naïf pourra être mis en avant pour la clientèle familiale.

- o Faire une place d'importance aux arts en :
 - Agrémentant le parcours historique et patrimonial de murales extérieures géantes sur des façades peu valorisantes ou sur des panneaux, afin de présenter les œuvres des peintres qui sont nés ou ont passé leurs vacances à Sainte-Rose et qui ont été inspirés par les lieux : Marc-Aurèle Fortin, Clarence Gagnon, etc. Chemanius, petite bourgade sur l'île de Victoria, a développé un concept de galerie d'art extérieure composée de murales, qui s'est développé dans plus de cinquante villes à travers le continent nord-américain et dont une quinzaine sont des *success stories* sur le plan de la revitalisation touristique et commerciale. Cette petite ville attire annuellement 500 000 visiteurs.
 - Faisant de l'ancienne bibliothèque un centre d'expositions thématiques relié à l'art et l'histoire ou l'eau. Il faudra ainsi évaluer l'option d'offrir une annexe à la galerie d'art *Rose-Art*, afin qu'elle bénéficie d'une plus grande visibilité, et celle de pallier l'absence de musée/centre d'interprétation de l'histoire de l'île Jésus sur le territoire lavallois ou bien de fournir un pôle secondaire au CIEAU. Cela suppose que les occupants actuels soient relogés, au même titre que les organismes à but non lucratif évoluant dans le récréotourisme et dont la situation de locaux de fonctionnement reste précaire. Une première phase doit consister à évaluer les besoins et la pertinence de telles vocations et de les vérifier auprès du milieu.

Moyens et outils :

- o L'agent local de développement touristique doit, en relation avec Tourisme Laval et les partenaires locaux et régionaux, faire la recherche de programmes financiers et de fonds afin de réaliser le parcours d'interprétation historique et patrimoniale. Il devra constituer une équipe, composée de représentants du milieu, qui aura la responsabilité de mener à bien ce projet. Par ailleurs, une réflexion concernant le centre d'exposition thématique devra être entreprise afin de faire naître un projet porteur pour la communauté.

- o L'agent local de développement touristique aura la charge, en étant leur représentant, d'aider les organismes du milieu récréotouristique à résoudre leurs problèmes de locaux de fonctionnement, en s'assurant que le processus mis en branle avec la Ville de Laval et la Commission scolaire conduira à une solution (occupation de l'école Latour). Ceci pourrait permettre de créer un centre multiservices en récréotourisme, où le matériel ainsi que la main-d'œuvre pourraient être partagés.
- **Troisième mesure : Bonification et renforcement des produits événementiels en devenir afin de rendre l'offre distinctive sur le marché québécois**
 - o Regrouper les événements sous une même bannière et en faire le rendez-vous familial de l'été dans la région de Montréal.
 - o Offrir une programmation estivale hebdomadaire au niveau de la Berge des baigneurs, permettant à Sainte-Rose de se positionner comme le rendez-vous événementiel familial de la RMR en offrant, notamment, des présentations de théâtre de la jeune relève et d'ados de Laval.
 - o Définir une politique régionale en événementiel touristique en tenant compte du travail d'analyse et des recommandations effectués par un expert dans le cadre du diagnostic récréotouristique.
 - o Accueillir un événement phare d'envergure internationale s'adressant à la famille et mettant en valeur le bord de l'eau, permettant de placer Laval sur l'échiquier des destinations événementielles québécoises.
 - o Évaluer la pertinence de confier, en partie ou intégralement, les concerts présentés à l'église Sainte-Rose-de-Lima à la Salle André-Mathieu contre des redevances à la paroisse. Il faut également doter l'église d'équipements offrant un meilleur confort lors des représentations.
 - o Agrémenter la Berge des baigneurs de matériel de scène : estrades, système de son, gradins amovibles (voir plan d'aménagement de la Berge des baigneurs p. 20).

Moyens et outils :

- o Pour définir une politique régionale en événementiel touristique, Tourisme Laval entend collaborer avec le service de la Culture de la Ville de Laval et l'ensemble des partenaires concernés. Selon les résultats, des outils adaptés aux besoins des événements à potentiel touristique seront mis en place. Il faut également favoriser la

complémentarité des programmes d'aide et leur facilité d'accès par la mise en place d'une procédure claire, connue et reconnue de tous les partenaires.

- o Il est essentiel de définir une orientation régionale en événementiel touristique permettant de réaliser des choix stratégiques de soutien aux événements lavallois, dont ceux de Sainte-Rose font partie intégrante. Tourisme Laval, en collaboration avec les partenaires locaux et régionaux ainsi qu'avec le milieu, assurera la réalisation de l'étude.

- **Quatrième mesure : Mise en place d'une approche basée sur l'augmentation de la masse critique de produits et services présentant un potentiel de développement récréotouristique d'envergure et répondant aux attentes de la clientèle**

- o Solliciter et accueillir les investisseurs ou entrepreneurs touristiques et commerciaux présentant des projets s'intégrant dans le milieu et répondant à la demande touristique. Les projets privés qui pourraient voir le jour à Sainte-Rose devront répondre à des critères de qualité.

Moyens et outils :

- o L'agent de développement local touristique de Laval en charge du guichet unique sera le garant de cette mesure. Son mandat sera, d'une part, de soutenir et d'accompagner dans leurs démarches les porteurs de projets et les investisseurs touristiques, et, d'autre part, de favoriser les investissements touristiques dans la région lavalloise.

Deuxième axe : « Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti, assises de la mise en valeur du pôle touristique »

Les mesures prises doivent concourir à renforcer l'attractivité de Sainte-Rose en renforçant son cachet et son caractère pittoresques, puisque ces deux éléments, patrimoine architectural et environnemental, définissent la personnalité du pôle touristique et représentent le fondement de la mise en valeur récréotouristique du territoire.

- **Première mesure : Renforcement de la protection du patrimoine environnemental et de son accessibilité au public**

- o Continuer à protéger les espaces uniques de l'archipel du PRMI par une sensibilisation des propriétaires riverains et par l'achat de terrains en danger. Pour cela, Éco-Nature, en tant qu'organisme ayant à cœur la protection du PRMI, doit être appuyé dans sa démarche.
- o Protéger la richesse naturelle de l'île Locas.
- o Réglementer le passage des embarcations à moteur, sans toutefois l'interdire, et s'assurer que le pôle touristique qui se développe à Rosemère, en raison notamment de l'accueil fait à ces engins motorisés, soit complémentaire au pôle touristique du Vieux-Sainte-Rose.
- o Minimiser les impacts de pollution sur la rivière, en raison notamment des déversements de pesticides des activités récréatives de golf et agricoles ainsi que de la pollution industrielle, en sensibilisant les propriétaires.
- o Défendre l'héritage menacé que sont les arbres centenaires dans le vieux village et qui assurent le caractère et la beauté du milieu, très bien représentés par Marc-Aurèle Fortin. Un programme de reboisement comprenant des fosses de plantation et impliquant la présence d'essences d'arbres typiques au quartier et à grand déploiement plantés serrés sur rue, doit être implanté. Les esquisses d'aménagement devront s'inspirer de photos anciennes, et l'effet devra être jugé avant toute intervention. Il faudra à l'avenir éviter les plantations systématiquement réalisées selon un rythme régulier qui est à l'antipode du contexte ancien de Sainte-Rose aux arbres alignés mais souvent regroupés serrés là où l'espace le permettait. Il faut par ailleurs être plus coercitif avec les coupes illégales d'arbres.
- o Mettre en valeur les rives et les berges, capital à fort potentiel pour le développement récréotouristique, en ouvrant leur accès aux piétons et en interdisant toute construction à l'avenir, tout en les rendant bien public quand l'opportunité se présente. La Ville de Laval doit prendre part à cet objectif dans le cadre plus large de la mise en valeur du caractère insulaire du territoire consistant à donner accès aux rives à l'ensemble des citoyens. Cela peut impliquer la destruction de certains édifices, constructions ou un changement de réglementation qui relève d'une volonté, établie ou non, des pouvoirs en place. Par ailleurs, afin de maximiser l'aménagement de la Berge des baigneurs, la partie située à l'extrémité nord-est, comprenant un sous-bois et reliée au parc Notre-Dame, doit être aménagée par des sentiers de randonnée et agrémentée de tables à

pique-nique. L'équipe de réalisation devra initier l'aménagement avec les services des espaces verts et de l'Urbanisme de la Ville de Laval.

- **Deuxième mesure : Création du pôle patrimonial et historique de Laval pour faire de Sainte-Rose une référence en matière de préservation et de mise en valeur du patrimoine bâti**

- o Redorer le Vieux-Sainte-Rose de son cachet d'antan en axant la mise en valeur patrimoniale sur l'authenticité, c'est-à-dire en basant l'approche sur la valorisation de l'apparence originelle du bâtiment, en supprimant les ajouts maladroits ne tenant pas compte du besoin des résidents. Il est par ailleurs important de prolonger la durée de vie de chaque constituante en privilégiant la qualité des matériaux et en ne remplaçant ainsi que ce qui est nécessaire. Il est important de veiller à la qualité des réalisations.
- o Stopper les pertes patrimoniales qui s'opèrent depuis plus de vingt ans et prêcher par l'exemple en ayant recours à la présence d'un conseiller, technicien averti dans la restauration de maisons anciennes et ayant pignon sur rue à Sainte-Rose, qui arborera une méthode non coercitive ainsi qu'une approche au « cas par cas » afin d'atteindre des résultats évocateurs tant par le nombre que par la qualité des réalisations.
- o Utiliser le guide architectural réalisé dans le cadre de la présente étude comme référence de l'inventaire des styles architecturaux et méthodes de rénovation. À celui-ci, il faut ajouter des outils de consultation pour les propriétaires et locataires afin de les inciter à bien rénover.
- o Interdire, en réglementant, les constructions trop étagées dans le vieux village qui s'inscriraient en rupture avec le rythme architectural.
- o Considérer la problématique de financement des travaux de rénovation de l'église dans le cadre d'un soutien dans la recherche de fonds nécessaires.

Moyens et outils :

- o Il faut ainsi revoir la zone du PIIA ainsi que la réglementation relative à ce plan, afin d'englober un territoire plus large permettant de protéger les alentours de la zone et dont l'éventail du choix des matériaux et critères n'incite pas à conserver le matériau d'origine.
- o Il est nécessaire de mettre en place une norme afin de veiller à l'intégration de nouvelles constructions avec la trame patrimoniale, c'est-à-dire qui respecte le rythme

architectural ainsi que le cadre environnemental. Cette norme doit s'appliquer à la hauteur des arbres comme limite à ne pas dépasser.

- o Il faut veiller à implanter un programme financier municipal d'aide à la rénovation qui implique aussi bien les propriétaires privés que les commerçants. Le programme *Opération Commerce* développé à Montréal et dans d'autres municipalités peut servir de référence. L'agent local de développement touristique aura à implanter ce programme en collaboration avec la Ville de Laval.
- o La Ville de Laval doit veiller à doter Sainte-Rose d'un conseiller en patrimoine, qui pourrait travailler sur une base contractuelle de pair avec l'agent local de développement touristique. L'exemple de Terrebonne est très évocateur.

Troisième axe : « Embellir et améliorer le cadre urbain pour faire de Sainte-Rose une destination touristique invitante et accueillante »

Les mesures décrites ci-dessous permettront au quartier d'atteindre des standards de qualité de milieu de vie mais surtout de pôle touristique majeur de la RMR.

- **Première mesure : Adoption d'une politique d'entretien du domaine et des biens publics ainsi que d'intégration verte, c'est-à-dire à la fois florale et végétale**
 - o Mettre en valeur les quatre portes d'accès (ouest, nord, sud, est) en les boisant et en les fleurissant de manière à ancrer le territoire touristique. Il s'agit notamment de faire adopter un caractère vert boisé au futur échangeur (niveau de l'autoroute 15 pôle ouest) ainsi qu'aux portes sud et nord (Chemin Roi-du-Nord et sortie du pont Marius-Dufresne).
 - o Implanter l'activité horticole au centre du vieux quartier en complémentarité avec La Route des Fleurs à Sainte-Dorothée, ce qui permettra en outre de pallier l'absence de maillage entre le pôle ouest (producteurs horticoles) et le centre du quartier; cela contribuera également à mettre en valeur l'identité horticole de la région. La présence de vitrines horticoles dans le village est un art qui transparaîtra dans l'aménagement des lieux publics de Sainte-Rose. Il sera nécessaire de donner une orientation florale rustique d'époque, c'est-à-dire à teinte écologique mettant en valeur des espèces se mariant avec le cadre patrimonial, et non de type aseptisé.

- o Veiller à fleurir et à entretenir les bacs de fleurs régulièrement tout au long de la saison. Il faut travailler à renforcer l'échelle humaine souhaitée en plantant par exemple à mi-hauteur au niveau des lampadaires ainsi qu'à la base. En tant que pôle touristique, Sainte-Rose doit détonner par son caractère fleuri. Rien ne doit être laissé pour compte : jardins, espaces verts, parterres sur les lieux d'accueil touristiques, et tout spécialement la Berge des baigneurs au centre, etc.
- o Intégrer les constructions peu valorisantes grâce à la plantation d'un couvert végétal d'arbres à grand déploiement qui permettra de les transformer visuellement et de les soustraire à la vue. Il s'agit notamment de l'usine de filtration et des espaces commerciaux au niveau du carrefour Curé-Labelle/Sainte-Rose (reboisement) au centre ainsi que des zones industrielles au niveau du pôle ouest.
- o Mettre en valeur le parc Olier-Payette pour en faire une halte stratégique (bancs, tables) pour les promeneurs (cyclistes ou marcheurs) qui pourront apprécier la vue d'un plan d'eau où des espèces amphibiens pourront être intégrées.
- o Entretien du mobilier urbain ainsi que le domaine public en s'assurant de la propreté des lieux (nettoyage des lampadaires, bancs, berges, ramassage des ordures tôt le matin en saison touristique, etc.).

Moyens et outils :

- o L'agent local de développement touristique, en lien avec le service voie publique et parcs de Ville de Laval ainsi que les différents partenaires, devra déterminer les besoins prioritaires au niveau de l'embellissement floral (centre et portes) et planifier les actions et les budgets inhérents. Les Travaux publics devront également être sensibilisés aux orientations et priorités. Afin de mettre en place cette action, une proposition de plan d'aménagement paysager écologique et durable à teinte rustique pourra être réalisée avec les partenaires spécialistes. Cette opération fleurie s'inscrit comme priorité d'action.
 - o Il faut tirer parti du programme de plantation d'arbres de la Ville de Laval afin d'initier l'intégration des constructions peu valorisantes.
- **Deuxième mesure : Réalisation d'un plan d'aménagement qui permette d'améliorer les infrastructures et les aménagements urbains afin de valoriser le cachet pittoresque du village et de rendre sécuritaire le quartier touristique**

-
- o Intervenir radicalement sur l'aménagement du carrefour Curé-Labelle/Sainte-Rose qui rencontre des problématiques de bruit, de vitesse excessive, d'aménagement urbain non sécuritaire pour le visiteur ainsi que d'un cadre commercial et bâti peu favorable au développement touristique. Cet élément est un facteur déterminant dans la mise en valeur récréotouristique de ce pôle. Ainsi, il faut rendre l'endroit le plus achalandé de Sainte-Rose visuellement porteur d'une qualité d'aménagement compatible avec le contexte d'un village historique et patrimonial. Grâce à l'approche verte préconisée ci-dessus, à la présence accrue de l'eau, thématique centrale, mise en valeur par des aménagements, grâce également à une meilleure intégration du bâti ainsi qu'à l'embellissement du mobilier urbain et aux aménagements piétons, cette porte sera une entrée notoire du quartier.
 - o Faire ressortir les espaces ouverts centraux d'intérêt qui s'allongent de la place centrale au boulevard de la Renaissance au niveau de la rue Deslauriers, afin de rendre cet axe nord-sud, au cœur même des grandes institutions et de l'église, plus fonctionnel et mieux perçu. Ces espaces peuvent servir à bon nombre d'activités et les grands stationnements devenir une solution valable lors d'importantes manifestations. La piste cyclable et piétonnière devra elle aussi s'imposer en tant que lien principal entre ces espaces et jusqu'à la place centrale d'activités en contact avec l'eau. Pour cela, il faut :
 - Revoir l'aboutissement et le profil de la rue Hotte.
 - Rendre plus fluide le carrefour du boulevard Sainte-Rose avec les rues Hotte et Deslauriers, et bien intégrer la piste cyclable à la chaussée.
 - Rendre évident l'aboutissement de la rue Deslauriers avec le stationnement de l'école La Tourelle.
 - Esquisser tous les liens de continuité possibles entre ces grands édifices publics en rendant plus fonctionnels les stationnements, les entrées/sorties, etc.
 - À l'ouest, rendre évidente la relation de la rue Filion avec les grandes surfaces s'ouvrant sur les boulevards Roi-du-Nord et Marc-Aurèle-Fortin.
 - o Réaliser une esquisse d'aménagement de la Berge des baigneurs qui doit être équipée de nouvelles infrastructures dignes d'un lieu touristique de qualité. Pour ce faire, il faudra notamment démolir le bâtiment central accueillant un camp de jour pour le remplacer par un édifice mieux intégré et offrant des services répondant aux besoins de

tous les intervenants du milieu. Par ailleurs, la mise en valeur de l'eau, premier axe, doit concourir à cet objectif.

- o Adopter une vision juste de l'aménagement de la porte est, accès stratégique considérant le carrefour de la future voie de contournement du boulevard de la Renaissance, du croisement de l'axe sud/nord-est/ouest de la Route verte et de la halte ferroviaire. Il importe de réaliser une esquisse d'ensemble des questions que soulève son aménagement physique.
- o Lotir vers l'est dans la poursuite du boulevard de la Renaissance, selon une organisation du parcellaire plus orthogonale et inspirée du lotissement ancien, car Sainte-Rose mérite d'être complété avec la même beauté et qualité urbaines que ses ancêtres ont initiées.
- o Enfouir les fils électriques qui représentent une entrave majeure à l'embellissement du site dans un contexte de mise en valeur patrimoniale.
- o Poser des gestes de mise en valeur en attendant l'enfouissement des fils électriques, en commençant par le côté opposé à ces derniers : l'amélioration, entre autres, de la signalisation, de la plantation d'arbres et du mobilier urbain par exemple.
- o Améliorer l'état des trottoirs et de la chaussée associé à la lourde circulation et au caractère piétonnier non sécuritaire en les rénovant et en limitant la vitesse à 30 km/heure sur le tronçon commerçant du boulevard Sainte-Rose et au niveau des *Portes sud* et *nord*. Des esquisses devront illustrer les propositions de trottoirs, carrefours, squares, de refuges pour piétons et de facilités d'accès pour les personnes handicapées. Il est certain que les interventions devront être apportées sur les seuls endroits requérant une amélioration et être planifiées selon différentes phases en fonction des besoins prioritaires.

Moyens et outils :

- o De concert avec le service d'Urbanisme et les Travaux publics, l'agent local de développement touristique ainsi que le comité sectoriel concerné s'allient les services d'un consultant externe ou d'une université (projet universitaire) pour réaliser un plan urbain d'aménagement qui réponde aux différentes actions ci-dessus et selon les besoins prioritaires. L'agent local de développement touristique détermine les échéanciers et les estimations de coûts d'étude.

- o La Ville de Laval doit ainsi poursuivre ses démarches auprès d'Hydro-Québec pour l'enfouissement des fils électriques en intégrant le présent plan de développement au processus déjà mis en branle.
- **Troisième mesure : Intégration du mobilier urbain au cachet patrimonial du village ancien et création d'une atmosphère humaine à échelle piétonne**
 - o Remplacer l'éclairage actuel par un éclairage d'ambiance plus intimiste, à la hauteur des visiteurs, c'est-à-dire plus bas et à un rythme assez espacé pour ne pas multiplier les poteaux verticaux et créer l'impression d'un mur.
 - o Harmoniser l'affichage et la signalisation publics au cachet patrimonial de Sainte-Rose. Ils ont avantage à rester sobres et à échelle du piéton. L'affichage et les enseignes privés devraient être uniformisés et homogénéisés. L'utilisation de matériaux chauds est fort appréciée dans un tel contexte de mise en valeur.
 - o Intégrer le mobilier urbain situé au niveau de la place centrale à la thématique de l'eau dans le cadre de la création d'un aménagement relatif à cet élément dont les équipements les plus remarquables seront situés au niveau de la Berge des baigneurs. Ajouter des bancs le long des boulevards Sainte-Rose et Curé-Labelle, et des tables au niveau de la Berge des baigneurs.
 - o Offrir des toilettes publiques au cœur du village en rendant aisé l'accès aux toilettes publiques de la Berge des baigneurs, mais également au niveau du pôle est pour les cyclistes empruntant la Route verte. Cette action devrait être effective dès l'été 2004.

Moyens et outils :

- o L'agent local de développement touristique et le comité sectoriel concerné, en collaboration étroite avec le service d'Urbanisme de la Ville de Laval et le concours universitaire, doivent mettre en place un plan d'urbanisme intégrant notamment la problématique du mobilier urbain en établissant des priorités d'intervention au niveau du centre et du carrefour Curé-Labelle/Sainte-Rose.
- o L'intégration de l'affichage des panneaux de rues au cachet patrimonial pourra être réalisée dans le cadre du programme de maintien du service de signalisation de la Ville de Laval.

- o Afin d'inciter les commerçants ayant des droits acquis à mieux intégrer leurs enseignes, l'agent local de développement touristique collaborera avec la Ville de Laval à la mise en place d'un programme incitatif d'aide.
 - o Le comité d'aménagement de la Route verte piloté par le CRÉ aura à assurer la mise en place d'un plan d'aménagement est-ouest de la Route verte et à veiller à la réalisation du plan de l'axe nord-sud.
-

***Quatrième axe : « Consolider le pôle touristique en développant
les produits de support »***

Les mesures mises en place doivent contribuer à répondre aux besoins de la clientèle et des intervenants touristiques, et permettront de pallier certaines lacunes dans le cadre du développement touristique.

- **Première mesure : Renforcement de l'accès, de la signalétique touristique et du stationnement**
 - o Détourner le trafic lourd et de transit nuisible du Vieux-Sainte-Rose afin d'assurer une sécurité aux promeneurs et aux cyclistes empruntant la Route verte mais également pour préserver le cadre bâti. La construction du nouvel échangeur au niveau de la sortie 16 de l'autoroute 15 est attendue dans le cadre du présent projet, tout comme la réalisation de la voie de contournement identifiée par le boulevard de la Renaissance. Ces deux projets sont capitaux, puisqu'ils permettront de faire du boulevard Sainte-Rose une entrée de qualité au vieux quartier et solutionneront des problèmes majeurs (sécurité, vitesse accrue, congestion, etc.). Ces travaux ne pouvant être réalisés avant 2008, une première intervention est prévue en 2004 afin de sécuriser la sortie 16 de l'autoroute 15 pour les cyclistes.
 - o Anticiper les conflits d'usages futurs au niveau de l'axe est-ouest de la Route verte. Devant le nombre croissant de cyclistes et en raison de la fréquentation assidue des marcheurs, il faudra planifier, à moyen terme, le renvoi des cyclistes le long du boulevard Sainte-Rose pour laisser l'accès au bord de l'eau aux marcheurs. Cela permettra également de créer une interface entre le bord de l'eau et l'artère commerçante, et de renvoyer les visiteurs de l'un à l'autre. Le concept adopté devrait

permettre de répondre à un principe positionnant le moyen d'accès le plus agressif à l'extrémité du territoire et le moyen d'accès le moins agressif au cœur du quartier : auto (voie de contournement et boulevard SR), vélo (boulevard SR), marche (bord de l'eau) et canot (rivière).

- o Renforcer la signalétique touristique au niveau des quatre portes ainsi que des trois pôles touristiques (annonce du quartier touristique), et pallier l'absence d'affichage touristique ou de panneaux présentant les différents attraits récréotouristiques du quartier. La même mesure s'applique pour indiquer la présence d'un quartier touristique d'intérêt au niveau du croisement de l'axe est-ouest et nord-sud de la Route verte.
- o Solutionner le problème de stationnement en planifiant les besoins commerciaux, publics et temporaires lors des événements. Quatre solutions sont apportées dans le présent rapport, mais il convient d'intégrer cette problématique au plan d'aménagement et d'urbanisme à réaliser. Au niveau du stationnement commercial, il importe de mieux organiser les espaces, d'inciter la collaboration entre voisins et de considérer l'alternative des arrières-lots. Lors des événements, il faut tirer parti de la proximité des grands espaces ouverts (rue Deslauriers) et du parc Notre-Dame. Il faudra également établir un lien avec le projet de relocalisation de l'accès principal du PRMI (700 places prévues) et utiliser le stationnement de la halte ferroviaire qui devrait doubler sa capacité d'accueil d'ici cinq ans.

Moyens et outils :

- o Tourisme Laval ainsi que l'agent local de développement touristique auront à poursuivre les démarches de sensibilisation auprès du ministère des Transports concernant le projet en cours afin d'appuyer la création du nouvel échangeur. L'agent local de développement touristique participera aux réflexions concernant les travaux de la voie de contournement. Une étude de circulation et de gestion des flux devra être réalisée.
- o Le comité de la Route verte de Laval, piloté par le CRÉ, aura à poursuivre la réflexion quant à l'aménagement de cette dernière et aura également à tenter d'anticiper les conflits d'usages futurs.

- o L'agent local de développement touristique, en relation avec le service d'Urbanisme et les Travaux publics de la Ville de Laval, règle la problématique du stationnement en l'intégrant au plan d'aménagement et d'urbanisme préconisé.
 - o Tourisme Laval sollicite le milieu pour adhérer au programme de signalisation touristique.
 - o L'agent local de développement touristique ainsi que le comité sectoriel concerné devront déposer un projet de panneaux touristiques pour le quartier (portes d'entrée et panneau général d'information) à la Ville de Laval.
- **Deuxième mesure : Développement du mix commercial en relation avec la destination touristique et augmentation de la capacité d'hébergement touristique marchand**
- o Renforcer le mix commercial en axant le développement sur une offre spécialisée et en consolidant la trame commerciale afin qu'elle soit plus diversifiée. Il faut définir une zone commerciale restreinte à l'est de boulevard Curé-Labelle, sur le boulevard Sainte-Rose, et déterminer le type de commerces à privilégier : boutiques spécialisées, à caractère récréotouristique, etc. Cela permettra en outre de réduire l'impression de longueur au niveau du pôle est allant de la halte ferroviaire au Vieux-Sainte-Rose.
 - o Relocaliser les commerces non apparentés par une entente gré à gré (automobile, production industrielle, quincaillerie, etc.).
 - o Développer la capacité d'hébergement marchand en complémentarité avec celle existante à Laval et en lien avec le cadre ancien. Il faut privilégier l'installation de gîtes, chambres d'hôte, auberges, campings ou « resort », modes d'hébergement sous représentés dans la région.
 - o Veiller à développer l'offre de cafés, terrasses, en bord de l'eau.
 - o Favoriser la synergie entre les commerçants et les intervenants en récréotourisme en développant des actions et des outils de communication (promotion croisée par exemple) et, une fois les produits touristiques mûrs, créer des forfaits.

Moyens et outils :

- o L'agent local de développement touristique doit mettre en place un programme de revitalisation commerciale en collaboration avec le milieu.
- o Il doit collaborer avec la Ville de Laval afin de définir un zonage sur lequel une réglementation commerciale pourra être appliquée.

- o Il fait un lien entre les commerces non apparentés et la Ville de Laval afin de trouver des solutions pour les relocaliser.
 - o L'agent local de développement touristique de Laval responsable du guichet unique, veillera à solliciter des entreprises touristiques, afin qu'elles s'implantent notamment à Sainte-Rose.
 - o Il soutiendra le milieu dans la définition des actions de promotion unifiées dans le cadre d'un produit touristique attaché.
-

Cinquième axe « Promouvoir le pôle touristique »

Ces mesures doivent permettre non seulement de promouvoir la destination touristique, mais également de faire connaître, distribuer et vendre les produits et services qui y sont liés.

- Première mesure : Promotion de Sainte-Rose en tant que destination touristique

Tourisme Laval a le mandat de faire la promotion de la région touristique lavalloise et, par-là même, de ses membres. À travers cette mission, il promeut déjà les produits et services touristiques du quartier. Toutefois, il est nécessaire que la réalisation du plan de développement touristique du pôle soit initiée afin que Sainte-Rose devienne en soi une destination touristique à promouvoir.

Les produits et services récréotouristiques pourront à l'avenir, après s'être développés, créer un « branding commun » qui présentera Sainte-Rose comme destination touristique offrant un produit de qualité à la journée.

Le « branding » suggéré par le comité de travail met en avant le concept promotionnel *Sainte-Rose sur la rivière*, qui donne une vision de la destination touristique que l'on cherche à créer. À l'instar du massif ayant redéfini son concept promotionnel en créant le « branding » *Montagne sur mer*, cette proposition est une idée qu'il sera nécessaire de valider.

Moyens et outils :

- o L'agent local de développement touristique, en collaboration avec Tourisme Laval, définit des outils et moyens d'action.

LES PRIORITÉS D'ACTION : QUE DOIT-ON PRIVILÉGIER ?

Il est essentiel de définir les éléments structurants qui favoriseront l'émergence de projets de développement touristique et, par-là même, de revitalisation.

Selon les objectifs de la planification stratégique 2002-2007 de Tourisme Laval, et suite à la consultation du milieu, il en résulte que les efforts devront structurer le territoire touristique. Cela suppose de privilégier, à court terme (2004/2005), les éléments suivants :

- o À l'ouest, la relocalisation de l'accès principal du PRMI.
- o Au centre, la mise en place du comité directeur, des équipes sectorielles et embauche d'un agent local de développement touristique afin de favoriser les domaines suivants :
 - Cadre urbain :
 - Embellir le cadre urbain en privilégiant la présence de fleurs, la plantation végétale et arbustive, les vitrines horticoles, le mobilier urbain, l'entretien du mobilier et le nettoyage du domaine public.
 - Amorcer des discussions avec la Ville de Laval, la Commission scolaire et la Fabrique afin de débiter la réflexion autour de l'aménagement de la Berge des baigneurs.
 - Récréotourisme :
 - Événementiel : adopter une politique régionale de l'événementiel touristique.
 - Ramener les départs du bateau croisière de la rivière des Mille-Îles au centre dans le cadre d'un projet pilote lors d'événements.
 - Terminer la réalisation de l'axe est-ouest de la Route verte.
- o À l'est et au centre, le développement de services adéquats pour les cyclistes.

**ANNEXE - CALENDRIER DES RÉALISATIONS ET ACTEURS CONCERNÉS :
PLAN D'ACTION - résumé**

AXES D'INTER-VENTION	MESURES	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					MOYENS	PARTENAIRES PRESENTIS
			2004	2005	2006	2007	2008 2014		
Consolider les produits et services touristiques existants et augmenter leur masse en fonction de la demande et de la spécificité du pôle touristique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en valeur de l'eau, thématique identitaire de Ste-Rose 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Relocaliser l'accès principal du PRMI au niveau du pôle ouest ➢ Ramener au centre (Berge des baigneurs), le départ de la croisière en ponton du PRMI-Projet pilote ➢ Développer un aménagement ludique et artistique sur le thème de l'eau au niveau du pôle centre ➢ Appuyer le développement d'un centre d'interprétation de l'eau dans l'usine de filtration qui réponde aux attentes de la clientèle touristique internationale 	x	x	x	x	x	<ul style="list-style-type: none"> o Soutien à Éco-Nature dans ses démarches o Démarches auprès d'Éco-Nature o Embauche d'une ressource spécialisée et réalisation d'une étude technique et financière o Collaboration avec le comité de réflexion en place 	Prise en charge : Éco-Nature Partenaires : CRÉ , Ville de Laval, Tourisme Laval, CRE, Comité Route verte, Prise en charge : ALD ¹ Mêmes partenaires, MDER , MCCQ Prise en charge : CIEAU Partenaires : Tourisme Laval
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement des produits complémentaires à l'offre touristique : histoire, art et patrimoine bâti 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Réaliser le parcours d'interprétation historique, artistique et architectural mettant en valeur le patrimoine ➢ Étudier la possibilité et le besoin d'annexer un centre d'expositions thématiques, d'agrandir la galerie d'art et/ou de créer un musée d'histoire de l'île Jésus ou un musée des enfants ou un musée d'art et/ou offrir une annexe au CIEAU dans l'ancienne bibliothèque ➢ Solutionner le problème de locaux de fonctionnement pour les organismes en récréotouristique 		x		x	x	<ul style="list-style-type: none"> o Montage budgétaire à réaliser et création d'un comité de réalisation o Résolution du problème des locaux de fonctionnement (proposition dans le document) 	Prise en charge : ALD Partenaires : Éco-Nature Société d'histoire, associations d'artistes, Maison des arts, Commission scolaire, Tourisme Laval, Ville de Laval, CRÉ MCCQ, MDER
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bonification et renforcement des produits événementiels en devenir afin de rendre l'offre distinctive sur le marché québécois 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Regrouper les événements de Ste-Rose sous une même bannière ➢ Définir une politique régionale en événementiel touristique ➢ Offrir une programmation estivale hebdomadaire ➢ Accueillir un événement familial phare d'envergure internationale et mettant en valeur le bord de l'eau ➢ Évaluer la pertinence de confier à la Salle André-Mathieu, la programmation des concerts présentés à l'église de Ste-Rose-de-Lima ➢ Équiper l'église afin qu'elle offre un confort plus adéquat pour la diffusion de concerts ➢ Équiper la Berge des baigneurs de matériel de scène: 	x	x	x	x	x	<ul style="list-style-type: none"> o Définition d'une orientation régionale en événementiel touristique: réalisation de choix stratégiques, alliance des bailleurs de fonds o Utilisation de l'analyse événementielle de Ste-Rose effectuée dans le cadre du présent plan et mise en application des recommandations selon le contexte 	Prise en charge : ALD Partenaires : Événements, CRÉ, Ville de Laval, Tourisme Laval, Salle André-Mathieu, MCCQ, Fabrique

¹ ALD : Agent local de développement

AXES D'INTER-- VENTION	MESURES	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					MOYENS	PARTENAIRES PRESENTIS
			2004	2005	2006	2007	2008/ 2014		
(suite)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'une approche axée sur l'augmentation de la masse critique de produits et services présentant un potentiel de développement récréotouristique d'envergure et répondant aux attentes de la clientèle 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Solliciter et prioriser les investisseurs présentant des projets répondant aux objectifs du plan de développement. 						<ul style="list-style-type: none"> O Garantie de cette mesure par le biais du guichet unique et de Tourisme Laval 	Prise en charge : Guichet unique/ALD Partenaires : Tourisme Laval, ALD
				x	x	x	x		

AXES D'INTER-VENTION	MESURES	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					MOYENS	PARTENAIRES PRESENTIS
			2004	2005	2006	2007	2008/2014		
Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti, les assises de la mise en valeur du pôle touristique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement de la protection du patrimoine environnemental et de son accès au public <ul style="list-style-type: none"> ➤ Continuer de protéger les espaces uniques du PRMI ➤ Protéger la richesse naturelle de l'île Locas ➤ Minimiser-les impacts de pollution sur la rivière ➤ Réglementer le passage des embarcations à moteur sans toutefois l'interdire ➤ Protéger les arbres centenaires, mettre en place un programme de reboisement et reboiser ➤ Mettre en valeur les rives et la berge en ouvrant leur accès aux citoyens et en aménageant prioritairement la Berge des baigneurs et son extrémité nord-ouest (sentiers de randonnée, aménagement paysager, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Continuer de protéger les espaces uniques du PRMI 	x	x	x	x	x	<ul style="list-style-type: none"> o Sensibilisation des propriétaires riverains et achat des terrains en danger o Sensibilisation des propriétaires 	Prise en charge : Éco-Nature Partenaires : Corporation de la protection du PRMI CRÉ, CRE, Tourisme Laval, Ville de Laval, ministère de l'Environnement, Comité Route verte, ALD
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Protéger la richesse naturelle de l'île Locas ➤ Minimiser-les impacts de pollution sur la rivière ➤ Réglementer le passage des embarcations à moteur sans toutefois l'interdire ➤ Protéger les arbres centenaires, mettre en place un programme de reboisement et reboiser ➤ Mettre en valeur les rives et la berge en ouvrant leur accès aux citoyens et en aménageant prioritairement la Berge des baigneurs et son extrémité nord-ouest (sentiers de randonnée, aménagement paysager, etc.) 	x	x	x	x	x	<ul style="list-style-type: none"> o Sensibilisation o Mise en place d'une réglementation o Approche plus coercitive face à la coupe illégale d'arbres et réalisation des esquisses de reboisement à partir de photos anciennes o Achat de terrains, règlement de non-construction, etc. 	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Création du pôle patrimonial et historique de Laval pour faire de Ste-Rose une référence régionale en matière de préservation et de mise en valeur du patrimoine bâti 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Redorer le Vieux-Sainte-Rose de son cachet d'antan en axant la mise en valeur patrimoniale sur l'authenticité ➤ Avoir recours à un conseiller en patrimoine ayant pignon sur rue et utiliser une méthode au « cas par cas » ➤ Interdire les constructions trop étagées en réglementant ➤ Mettre en œuvre un processus de soutien financier pour les travaux de rénovation de l'église 		x	x	x	x	<ul style="list-style-type: none"> o Révision la zone PIIA dans le but de l'élargir ainsi que de la réglementation inhérente o Mise en place d'une norme de hauteur pour les constructions étagées o Implantation d'un programme financier municipal d'aide à la rénovation o Embauche d'un conseiller en patrimoine attiré à Ste-Rose o Utilisation des outils réalisés dans le cadre du diagnostic et création d'un cadre référentiel aux propriétaires 	Prise en charge : ALD Partenaires : Ville de Laval, MAMM, CRÉ, ministère de l'Environnement

AXES D'INTER-VENTION	MESURES	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					MOYENS	PARTENAIRES PRESENTIS
			2004	2005	2006	2007	2008/2014		
Embellir et améliorer le cadre urbain pour faire de Ste-Rose une destination touristique invitante et accueillante	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption d'une politique d'entretien du domaine et des biens publics ainsi que d'intégration verte 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Mettre en valeur les 4 portes d'accès et le futur échangeur autoroutier (boiser : arbres à grand déploiement, fleurir) ➢ Implanter l'activité horticole au centre du village par le biais de vitrines ➢ Fleurir le quartier, entretenir les bacs floraux en réalisant un plan d'aménagement paysager ➢ Intégrer les constructions peu valorisantes, usine de filtration, espaces de stationnement et commerces du carrefour CL/SR en plantant un couvert végétal ➢ Mettre en valeur le parc Olier-Payette : future halte stratégique des promeneurs ➢ Entretien le mobilier urbain ainsi que le domaine public 	x	x	x	x	x	<ul style="list-style-type: none"> o Détermination des besoins, planification des actions et prévision des budgets en conséquence o Recours aux programmes de plantation d'arbres de Ville de Laval, Emploi-Québec et mise en place d'ententes avec les partenaires 	Prise n charge : ALD Partenaires : CRÉ, Ville de Laval, Tourisme Laval, Travaux publics, Collège Montmorency, Centre de formation horticole de Laval, Société Laval en fleurs et producteurs horticoles de Sainte-Rose, Ministère des transports, CRE
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'un plan d'aménagement permettant d'améliorer les infrastructures et aménagements urbains afin de valoriser le cachet pittoresque du village et rendre sécuritaire le quartier touristique 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Intervenir radicalement sur l'aménagement du carrefour CL/ SR Deslauriers ➢ Mettre en valeur les espaces centraux ouverts de la rue ➢ Amorcer la réflexion et faire une esquisse et un plan d'aménagement et de mise en valeur de la Berge des baigneurs et réalisation de plan d'aménagement ➢ Remplacer le bâtiment existant au milieu de la Berge des baigneurs par un édifice plus approprié répondant aux besoins de tous les intervenants ➢ Adopter une vision juste de l'aménagement de la porte est ➢ Sensibiliser Hydro-Québec pour enfouir les fils électriques en commençant par le centre et débiter les travaux ➢ Poser des gestes de mise en valeur du côté opposé aux fils électriques en attendant leur enfouissement (plantation, mobilier urbain, etc.) ➢ Améliorer l'état des trottoirs et de la chaussée en ayant au préalable réalisé des propositions d'esquisses ➢ Lotir vers l'est selon l'inspiration du lotissement ancien 	x	x	x	x	x	<ul style="list-style-type: none"> o Embauche de ressources spécialisées pour réaliser le plan d'aménagement urbain et de mise en valeur de la berge (parcours sur l'eau) et/ ou ententes avec l'universitaire o Poursuite et renforcement des démarches entreprises auprès d'Hydro-Québec pour le financement de l'enfouissement des fils électriques 	Prise en charge : ALD Partenaires : Ville de Laval, Tourisme Laval, Travaux publics, CRÉ, Universités, Hydro-Québec, Tourisme Québec MAMM Commission scolaire Fabrique
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration du mobilier urbain au cachet patrimonial du village ancien et création d'une atmosphère humaine à échelle piétonne 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Remplacer l'éclairage. Harmoniser l'affichage et la signalisation au cachet patrimonial ➢ Nettoyer et ouvrir les toilettes publiques au cœur du quartier et en offrir au niveau du pôle est pour les cyclistes ➢ Intégrer le mobilier urbain de la place centrale à la thématique de l'eau 	x	x	x	x	x	<ul style="list-style-type: none"> o Mise en place d'un programme incitatif d'intégration des enseignes commerciales o Réalisation d'une étude sur le mobilier urbain adéquat 	Prise en charge : ALD Partenaires : CRÉ, Ville de Laval, Tourisme Laval, Comité de la Route verte

AXES D'INTER- VENTION	MESURES	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					MOYENS	PARTENAIRES PRESENTIS
			2004	2005	2006	2007	2008/ 2014		
Consolider le pôle touristique en développant les produits de supports	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement de l'accès, de la signalétique touristique et du stationnement <ul style="list-style-type: none"> ➢ Détourner le Vieux-Sainte-Rose du trafic lourd et de transit (construction du nouvel échangeur, réalisation de la voie de contournement) ➢ Modifier la priorité de passage de la sortie 16 (A15) ➢ Anticiper les conflits d'usage au niveau de la Route verte en privilégiant le passage des cyclistes sur le boulevard (réflexion, planification et aménagement) ➢ Solliciter l'industrie touristique pour adhérer au programme de signalisation touristique ➢ Renforcer la signalétique touristique aux 4 portes ainsi que sur la Route verte ➢ Concevoir une borne d'information touristique pour le quartier ➢ Déterminer les besoins réels en stationnement en utilisant l'approche énoncée dans le présent document 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Déterminer les besoins réels en stationnement en utilisant l'approche énoncée dans le présent document 						<ul style="list-style-type: none"> o Appui aux démarches en cours concernant le nouvel échangeur et la voie de contournement o Poursuite de la réflexion de l'aménagement de la Route verte (axe est-ouest) o Intégration de la problématique du stationnement au plan d'aménagement urbain o Réalisation d'une étude de gestion des flux de circulation en fonction de l'achalandage 	Prise en charge : ALD Partenaires : CRÉ Tourisme Laval, Ville de Laval, Ministère des transports, Travaux publics. Comité de la Route verte, Éco-Nature, Commission scolaire,
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement du mix- commercial et augmentation de la capacité d'hébergement touristique marchand <ul style="list-style-type: none"> ➢ Renforcer le mix commercial à l'ouest de CL et développer une offre spécialisée ➢ Relocaliser les commerces non- apparentés ➢ Augmenter la capacité d'hébergement touristique en complémentarité avec l'offre lavalloise ➢ Favoriser les cafés terrasses en bordure de l'eau ➢ Favoriser la synergie entre commerçants et intervenants en récréotourisme 						<ul style="list-style-type: none"> o Réalisation des ententes gré à gré pour la relocalisation des commerces non apparentés o Mise en place d'un programme de revitalisation commerciale o Définition d'un zonage sur lequel une réglementation commerciale pourra être appliquée afin de définir le choix du mix commercial et de solliciter des investisseurs en conséquence o Réalisation d'actions de communication, promotion et animation commerciales 	Prise en charge : ALD/ Guichet unique Partenaires : Tourisme Laval Ville de Laval, Intervenants touristiques, commerçants.

AXES D'INTER-- VENTION	MESURES	ACTIONS	ÉCHÉANCIER					MOYENS	PARTENAIRES PRESENTIS
			2004	2005	2006	2007	2008/ 2014		
Promouvoir le pôle touristique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion de Sainte-Rose en tant que destination touristique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer une image de marque qui pourrait -être <i>Sainte-Rose-sur-la-rivière</i> 						<ul style="list-style-type: none"> o Mise en place des moyens et des outils 	Prise en charge : ALD/Guichet unique Partenaires : Tourisme Laval, Tourisme Québec CRE, Ville de Laval
					x	x	x		